



14 marzo 2025

Manuel utilisateur

Création de fichiers XML pour la communication groupée dans le Registre des produits chimiques (RPC)

Version 5.5

À partir de RPC 4.10

Auteurs :

Samantha Doninelli (OFSP)
Fabio Toschini (OFSP)

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Rappel des faits.....	3
3. Communication groupée : processus.....	4
4. Format de la communication.....	7
5. Structure du format de fichier XML	8
5.1. Produits	8
5.2. Eléments du produit dans la vue d'ensemble (niveau supérieur du compte).....	9
5.3. Eléments du produit : vue d'ensemble.....	10
6. Niveaux des nœuds XML dans le détail	13
6.1. Prologue et Root Element.....	13
6.2. Métadonnées - <p:product [...]>	14
6.3. Identificateurs du produit - <p:id [...]/>	16
6.4. Désignation principale - <p:primaryName>	18
6.5. Numéro d'autorisation - <p:approvalNumber> [Biocides].....	19
6.6. Remarque - <p:remark>.....	19
6.7. Usages prévus des préparations - <u:usagecode>	20
6.8. Numéros EAN - <p:eanNumbers>	20
6.9. Numéros d'articles - <p:applicantItemNumbers>.....	21
6.10. Fabricant - <p:manufacturer> [Biocides].....	21
6.11. Etiquetage du produit - <cl:labelingGhs>.....	21
6.12. Composition - <p:formulation>.....	24
6.12.1. UFI	26
6.12.2. Différentes possibilités de mentionner les composants dans un produit	26
6.12.3. Fonction de la substance (<i>function code</i>).....	27
6.13. Descripteurs - <p:descriptors>	28
6.14. Usages prévus des biocides - <p:biocideUsage> [Biozide].....	30
6.14.1. Type/sous-type de produit - <p:type code>	30
6.14.2. Domaines d'utilisation - <p:area code>	31
6.14.3. Méthodes d'utilisation - <p:methode code>	31
6.14.4. But d'utilisation - <p:target code>	32
6.15. Classification (classification du produit).....	33
6.16. Informations de contact.....	34
7. Principaux messages d'erreurs et indications.....	35
7.1. Vue d'ensemble des messages d'erreur les plus fréquents :	35
8. Annexes	46
8.1. Ressources en ligne, schéma XSD et codes.....	46
8.2. Annexe : usages prévus	47
8.3. Annexe : pictogrammes SGH	48
8.4. Annexe : types de produits biocides	50

8.5.	Annexe : sous-types de produits biocides	51
8.6.	Annexe : états physiques	55
8.7.	Annexe : unités de masse.....	55
8.8.	Annexe : unités de masse.....	55
8.9.	Annexe: classification - codes des classes de danger	57
8.10.	Annexe: catégories de danger et phrases H classées	72
8.11.	Annexe: liste de toutes les phrases H - disponibles dans le RPC.....	76
8.12.	Annexe: liste de toutes les phrases P - disponibles dans le RPC.....	79
8.13.	Exemple d'un fichier journal.....	82
8.14.	Exemple de produit XML.....	83
8.15.	Schéma XML au format papier	86
9.	Caractères spéciaux	91
10.	Changements importants dans la version du document.....	92

1. Introduction

Outre la saisie et la mise à jour des produits chimiques effectuées actuellement sur la base d'un formulaire, le registre des produits chimiques RPC1 permettra, à compter du lancement de la version 2.2, de gérer lesdits produits au moyen de l'outil de communication groupée. Le présent manuel décrit, à l'intention des utilisateurs, la manière d'appliquer cet outil au système RPC ainsi que le format basé sur le fichier XML en vue de développer et d'adapter le système-source.

2. Rappel des faits

Pour répondre aux exigences du registre public des produits chimiques, les entreprises responsables pour un grand nombre de préparations chimiques, de biocides, de produits phytosanitaires ou de substances existantes doivent actuellement générer et gérer leurs données dans deux systèmes ; d'abord dans leur propre système, source principale des données, puis dans le registre des produits chimiques (système-cible). Pour un grand nombre de données, l'exercice n'est pas trivial. Le transfert manuel de la source interne à l'entreprise vers le registre des produits chimiques peut demander un temps conséquent et est une source potentielle d'erreur. L'introduction d'un outil de communication groupée facilite la tâche de communication des données et élimine une source d'erreur.

¹ Le registre des produits chimiques est disponible en ligne à l'adresse <https://www.rpc.admin.ch>

3. Communication groupée : processus

Le processus relatif à la gestion des produits chimiques à l'aide de l'outil de communication groupée est décrit ci-dessous, étape après étape, du point de vue de l'utilisateur communiquant.

Pour ce faire, le système met à disposition, dans le menu « Communication groupée », un assistant qui apporte son soutien dans l'importation des produits.

La liste suivante contient les étapes inhérentes à l'importation de produits.

1. Le communiquant ouvre une session avec l'URL du registre des produits chimiques
<https://www.rpc.admin.ch>

2. Il s'identifie dans le système RPC.

3. Il sélectionne la rubrique « Communication groupée ».

Le communiquant a besoin d'un rôle supplémentaire pour procéder à une communication groupée. L'Organe de réception des notifications des produits chimiques doit le lui attribuer.

4. Il télécharge les données-source dans le système (téléchargement de fichiers).

5. Le système valide les données-source sur la base de la définition du format XSD sous-jacent, conformément aux chapitres 9.1 et 9.15. Si ces données ne peuvent pas être validées au moyen de la définition du format, une interruption s'ensuit. Elle est assortie du message d'erreur correspondant.

6. Le système vérifie si le produit devant être importé est créé ou mis à jour.

Le produit est créé lorsqu'il s'agit d'une action d'insertion et que l'identité du système-source est indiquée.

Le produit est mis à jour lorsqu'il s'agit d'une action de mise à jour et qu'une clé ou un numéro d'article ou le numéro CPID en combinaison avec l'identité de l'entreprise communicante permet de référencer un produit avec précision dans la banque de données RPC. Seules les caractéristiques contenues dans le fichier XML sont mises à jour – tout le reste est ignoré. Ce principe ne s'applique qu'aux caractéristiques du premier niveau (p. ex. formulation, consumer, usage).

7. Le système vérifie que les composants référencés dans la composition (soit une substance soit un produit) figurent dans la banque de données RPC.

L'identification de la substance est effectuée dans la banque de données-source au moyen du numéro PAID ou CAS ou CE, du nom ou de la clé de la substance.

L'identification du produit s'effectue exclusivement avec le numéro CPID.

8. Le système procède à la mise à jour.

Chaque produit est mis à jour dans le cadre d'une opération qui lui est propre. Si aucune erreur non rectifiable n'apparaît, le processus est réalisé dans son intégralité, même si certains produits n'ont pas pu être importés à cause d'erreurs.

9. Le système met à disposition un fichier journal au format MS-Excel. Celui-ci renseigne avec précision sur le statut d'importation de chaque produit.

Le fichier journal mentionne chaque communication de produit (1 à n lignes) présente dans les données-source.

Le fichier contient les informations suivantes :

1. *Transactions-ID (uniquement pour la « comptabilité » et, le cas échéant, pour la recherche d'erreurs)*
2. *Index pour le produit*
3. *Nom de l'utilisateur qui procède à l'importation*
4. **IMPORT_PRODUCT_ID**
Clé du produit dans les données-source
5. **IMPORT_STATUS**
Statut d'importation du produit, p. ex., échec de l'importation
Les valeurs possibles sont les suivantes :
[IMPORTED, REGISTRATION_FAILED, IMPORT_FAILED, NOTCHANGED]
6. **PRODUCT_STATUS**
Statut du produit après l'importation
Les valeurs possibles sont les suivantes :
[OK, FAILED, PROGRESS, DISPATCHED]
7. **ERROR_DESCRIPTION**
Description détaillée d'une éventuelle erreur
8. **CPID**
(uniquement si le produit a été enregistré avec succès)
9. **PRIMARY_NAME**
Nom principal ou nom du produit
10. **MODIFIED**
Date de la mise à jour
11. **SUBSTANCE_ID**
Identification de la substance (caractéristiques issues des données-source) qui n'a aucun lien d'équivalence avec une substance dans la banque de données-cible (si elle existe)
12. **PAID**
Colonne vide dans laquelle l'utilisateur indique le mapping entre la SUBSTANCE_ID de la banque de données-source et le numéro PAID du registre des produits chimiques.

L'exemple d'un fichier journal fictif figure en annexe, au chapitre 8.13.

10. Processus alternatif : échec de l'importation

Les produits ne peuvent pas tous être importés. Le fichier journal en décrit la raison par produit et dans le détail.

L'utilisateur corrige, dans la banque de données-source ou dans le fichier des produits devant être importés, les produits qui font l'objet d'une réclamation dans le fichier journal. Puis, il procède de nouveau à l'importation (même chapitre, point 4).

Le fichier des produits peut être téléchargé plusieurs fois. Les produits déjà importés et non modifiés sont ignorés. L'utilisateur peut ainsi corriger les produits incorrects.

11. Processus alternatif : échec du mapping des références des substances

Les substances de la composition référencées dans le produit ne peuvent pas être mises en correspondance dans la banque de données interne.

L'utilisateur établit le mapping à l'aide du fichier journal en inscrivant le numéro PAID du registre des produits chimiques dans la ligne correspondant à l'identité (ID) de la substance faisant l'objet de réclamations (dans la colonne PAID).

L'utilisateur télécharge le fichier journal (même chapitre, point 9).
Le système enregistre le mapping.

Le téléchargement du fichier journal a lieu dans l'interface graphique (GUI), au même endroit que le téléchargement du fichier des produits.

Le système crée, dans le fichier journal, une ligne par produit et par substance non référencée.

Le mapping entre l'identité (ID) de la substance figurant dans la banque de données-source et celle des substances enregistrées dans la banque de données-cible (PAID) est archivé durablement dans le système et ce, par entreprise communicante. Il sera réutilisé pour des importations ultérieures.

4. Format de la communication

Le format des communications pour la gestion des produits chimiques dans le RPC se fonde sur XML2 et sur le schéma XML (XSD3) compétent pour la validation de format.

Les produits doivent actuellement être enregistrés en tant que fichier XML, lequel peut ensuite être téléchargé dans le registre des produits chimiques.

Il n'est actuellement pas prévu de créer un service Internet B2B ou une interface pour les communications.

Le schéma XML et l'exemple d'un produit biocide fictif figurent en annexe. En outre, le schéma peut être directement téléchargé dans le système RPC (voir à ce sujet les liens en annexe, chapitre 8.1).

Le schéma utilise des désignations anglaises pour chaque élément de produit et attribut. Leur traduction française est disponible dans le schéma via les tags « documentation ».

Le schéma contient également presque tous les éléments et les attributs disponibles dans le registre des produits chimiques via les données reposant sur le formulaire. L'ordre et la désignation des éléments ne concordent toutefois pas. C'est pourquoi, le chapitre suivant ne fournit qu'une simple indication sur le nom.

Nombre d'éléments constitutifs d'une communication, comme les phrases H et P de l'étiquetage, reposent sur des codes qui ne sont pas représentés dans le schéma. Ces codes sont désignés comme des domaines de code dans ce qui suit. Ils sont disponibles dans un tableau Excel séparé (voir à ce sujet les annexes 8.9, 1.11 et 8.12).

Les éléments constitutifs d'une communication et les liens qui les unissent ne sont pas tous validés via XSD. Il se peut, par exemple, que XML ne vérifie pas le lien entre un type de produit, la méthode et les buts d'utilisation, etc.

Chaque élément constitutif d'une communication et ses particularités sont évoqués, ci-après, dans le détail.

² <http://www.w3.org/standards/xml/>

³ <http://www.w3.org/standards/xml/schema>

5. Structure du format de fichier XML

5.1. Produits

L'objectif de l'interface de l'outil de notification de masse est de signaler un grand nombre de notifications de produits dans un seul fichier. Ces messages individuels sont "regroupés" dans un groupe de produits. Les messages individuels sont affichés complétés dans le groupe de produits et peuvent être représentés schématiquement comme suit.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<p:products
  xmlns:cl="http://rpc.admin.ch/classification/2/1"
  xmlns:p="http://rpc.admin.ch/product/3/1"
  xmlns:u="http://rpc.admin.ch/usages/2/1"
  xmlns="http://rpc.admin.ch/types/2/1">

  <p:product> ... </p:product>
  <p:product .../>
  <p:product .../>
</p:products/>
```

La première ligne de code (`<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>`) est définie comme un prologue et est toujours placée au début du document XML. Il s'agit d'un élément facultatif contenant la définition, l'encodage et d'autres définitions et règles utiles à la lecture du fichier. Nous vous recommandons donc de l'inclure dans votre annonce en utilisant les mêmes options que dans l'exemple ci-dessus.

La structure d'un fichier XML se compose de plusieurs couches d'informations enfermées et définies par ce qu'on appelle des nœuds. (Par exemple : `<p:product> ... </p:product>`).

Le premier niveau d'information, ou Root element, est constitué du premier nœud contenant tous les autres éléments du document. Dans notre cas, le Root element est le nœud `<p:products ... >`, fermé par le nœud `</p:products>` correspondant.

En règle générale, ces nœuds sont ouverts (`<p:product>`) et ensuite fermés (`</p:product>`) par le nœud d'ouverture correspondant précédé du symbole « / ». Des informations sur ce nœud spécifique et/ou d'autres sous-nœuds (...) y sont saisies. En plus des informations normalement contenues entre les nœuds, ils peuvent également contenir des informations supplémentaires en leur sein. Ceux-ci sont définis comme des attributs (par exemple, `encoding="UTF-8"`).

Le dernier élément visible dans notre premier exemple est constitué par les préfixes et leurs définitions. Les préfixes sont placés à l'intérieur du nœud et consistent en une ou deux lettres (dans l'exemple marqué en violet) suivies de deux points (par exemple `<p: ...>`) et doivent être placés dans chaque nœud comme indiqué dans l'exemple général 6.2 ou au chapitre 7 « Niveaux des nœuds XML dans le détail ». Ils sont définis par les quatre lignes de code contenues dans `<p:products>`. Les définitions `xmlns:cl="http://rpc.admin.ch/classification/2/1"`, `xmlns:p="http://rpc.admin.ch/product/3/1"`, `xmlns:u="http://rpc.admin.ch/usages/2/1"` et `xmlns="http://rpc.admin.ch/types/2/1"` sont donc à saisir comme indiqué dans l'exemple ci-dessus⁴.

⁴ Il est également possible d'insérer la définition avec son URI à chaque nœud à la place du préfixe. Les alternatives sont équivoques, et nous recommandons donc d'adopter la solution proposée par le manuel, étant donné sa relative simplicité.

5.2. Éléments du produit dans la vue d'ensemble (niveau supérieur du compte)

L'exemple suivant met en lumière le niveau structurel supérieur du produit. Les éléments de ce niveau contiennent parfois des informations secondaires qui seront expliquées dans les prochains chapitres.

```
<p:product status="DISPATCHED" action="INSERT"
marketedAmount="NON_ENVIRONMENTAL_HAZARD" stateOfMatter="LIQUIDE"
isKitComponent="true" removedFromMarketAt="2000-10-10">

  <p:id id="TestId10000" official="false" type="Biocide"/>

  <p:primaryName>Désignation principale (Nom du produit)</p:primaryName>

  <p:tradeNames>
    <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
    <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
  </p:tradeNames>

  <p:approvalNumber>Numméro d'autorisation
    (seulement PPIP!)</p:approvalNumber>

  <p:remark>Remarque</p:remark>

  <p:usage>
    <u:usagecode>Usages prévus</u:usagecode>
  </p:usage>

  <p:eanNumbers>
    <ean>101</ean>
  </p:eanNumbers>

  <p:applicantItemNumbers>
    <applicantItemNumber>215425995001</applicantItemNumber>
  </p:applicantItemNumbers>

  <p:manufacturer>Adresse du fabricant chimique</p:manufacturer>

  <p:consumer industry="true" public="false"/>
  <cl:labelingGhs signalword="GEFAHR">

  <p:formulation>Composition</p:formulation>

  <p:descriptors>Descripteurs</p:descriptors>

  <p:biocideUsage>Type de produit biocide</p:biocideUsage>

  <p:classificationGhs>Classification</p:classificationGhs>

  <p:contactInformation>Informations de contact</p:contactInformation>

</p:product>
```

Chaque élément (nœud) fait l'objet d'explications dans les pages qui suivent. Par ailleurs, les informations importantes concernant la programmation sont directement expliquées dans chaque compte.

5.3. Éléments du produit : vue d'ensemble

L'exemple suivant montre une annonce complète, comprenant les nœuds de niveau supérieur et les nœuds subordonnés. Il s'agit d'une annonce fictive comprenant tous les nœuds disponibles dans le RPC afin de donner une panoplie claire de la structure d'une annonce XML et de l'ordre dans lequel les différents niveaux de nœuds sont insérés. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'inclure toutes ces informations. Des instructions plus détaillées à ce sujet seront fournies au chapitre 7 « Niveaux des nœuds XML dans le détail ».

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<p:products
  xmlns:cl="http://rpc.admin.ch/classification/2/1"
  xmlns:p="http://rpc.admin.ch/product/3/1"
  xmlns:u="http://rpc.admin.ch/usages/2/1"
  xmlns="http://rpc.admin.ch/types/2/1">

  <p:product status="DISPATCHED" action="INSERT"
    marketedAmount="NON_ENVIRONMENTAL_HAZARD" stateOfMatter="FLUESSIG"
    isKitComponent="true" removedFromMarketAt="2000-10-10">

    <p:id id="TestId10000" official="false" type="Biocide"/>

    <p:primaryName>Désignation principale</p:primaryName>

    <p:tradeNames>
      <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
      <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
    </p:tradeNames>

    <p:approvalNumber>Numéro d'approbation (PIPSM
seulement!)</p:approvalNumber>

    <p:remark>Commentaires</p:remark>

    <p:usage>
      <u:usagecode>Utilisations prévues</u:usagecode>
    </p:usage>

    <p:eanNumbers>
      <ean>0000000000000</ean>
      <ean>1111111111111</ean>
    </p:eanNumbers>

    <p:applicantItemNumbers>
      <applicantItemNumber>215425995001</applicantItemNumber>
      <applicantItemNumber>215425995003</applicantItemNumber>
    </p:applicantItemNumbers>

    <p:manufacturer>
      <p:address>
        <name>Producteur Fictif 1</name>
        <zipCode>3000</zipCode>
        <town>Ostermundigen</town>
        <country>CHE</country>
      </p:address>
      <p:address>
        <name>Producteur Fictif 2</name>
        <zipCode>8000</zipCode>
        <town>Zürich</town>
        <country>CHE</country>
      </p:address>
    </p:manufacturer>
  </p:product>
</p:products>
```

```

</p:manufacturer>

<p:consumer industry="true" public="false"/>
<cl:labelingGhs signalword="GEFAHR">
  <cl:hphrase code="H372">
    <placeholder lang="de">Wasser</placeholder>
    <placeholder lang="fr">eau</placeholder>
    <placeholder lang="it">acqua</placeholder>
    <placeholder lang="en">water</placeholder>
  </cl:hphrase>
  <cl:symbol code="GHS01"/>
</cl:labelingGhs>

<p:formulation>

  <p:ufi>1234-1234-1234-1235</p:ufi>

  <p:component min="20" max="40"
    logicalOperator="BETWEEN_INCLUSIVE" declared="true">
    <p:unitType>
      <p:massFraction unit="G_PER_100G"/>
    </p:unitType>
    <p:substanceRef id="174762-00" official="true"/>
    <p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
      <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C1">
        <hphrase code="H222"/>
        <hphrase code="H229"/>
      </cl:hazardCategoryGhs>
    </p:classificationGhs>
    <p:function code="BWS"/>
  </p:component>

  <p:component min="40" max="40"
    logicalOperator="BETWEEN_INCLUSIVE" declared="true">
    <p:unitType>
      <p:massFraction unit="G_PER_100G"/>
    </p:unitType>
    <p:substanceRef id="174762-00" official="true"/>
    <p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
      <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C1">
        <hphrase code="H222"/>
        <hphrase code="H229"/>
      </cl:hazardCategoryGhs>
    </p:classificationGhs>
    <p:function code="BWS"/>
  </p:component>
</p:formulation>

<p:descriptors>
  <p:descriptor value="FALSE" code="nanoparticles"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="pbt"/>
  <p:descriptor value="FALSE" code="svhc"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="vpvb"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="environment"/>
  <p:descriptor value="FALSE" code="zwischenprodukt"/>
</p:descriptors>

<p:biocideUsage>
  <p:type code="02-01"/>
  <p:type code="21-01"/>
  <p:type code="22-00"/>
  <p:type code="23-00"/>
  <p:area code="O"/>
  <p:method code="SPR"/>

```

```

        <p:target code="V"/>
    </p:biocideUsage>

    <p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
        <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C1">
            <hphrase code="H222"/>
            <hphrase code="H229"/>
        </cl:hazardCategoryGhs>
        <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C2">
            <hphrase code="H223"/>
            <hphrase code="H230"/>
        </cl:hazardCategoryGhs>
    </p:classificationGhs>

    <p:contactInformation>
        <contact>
            <title>Ing</title>
            <firstName>Prénom</firstName>
            <lastName>Nom de famille</lastName>
            <gender>MALE</gender>
            <correspondenceLanguage>IT</correspondenceLanguage>
            <tel>079 123 45 67</tel>
            <mail>mail@mail.ch</mail>
        </contact>
    </p:contactInformation>

</p:product>

<p:product status="DISPATCHED" action="INSERT"
    marketedAmount="NON ENVIRONMENTAL_HAZARD"
    stateOfMatter="FLUESSIG" isKitComponent="true"
    removedFromMarketAt="2000-10-10">

    ...

</p:product>
</p:products>

```

6. Niveaux des nœuds XML dans le détail

6.1. Prologue et Root Element

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>

<p:products

xmlns:cl="http://rpc.admin.ch/classification/2/1"

xmlns:p="http://rpc.admin.ch/product/3/1"

xmlns:u="http://rpc.admin.ch/usages/2/1"

xmlns="http://rpc.admin.ch/types/2/1">

...

</p:products>
```

Comme mentionné au chapitre 6.1, le prologue et le Root Element sont les deux premiers nœuds que l'on trouve habituellement au début de chaque annonce du MMT.

Le prologue consiste en un élément facultatif qui comprend tout ce qui précède le Root Element et que nous recommandons pour chaque annonce. Le premier élément (`version="1.0"`) déclare que le document suit la recommandation XML version 1.0 du W3C.

L'élément `encoding="UTF-8"`, quant à lui, définit la norme de codage des caractères utilisée.

Le dernier élément visible dans l'exemple (`standalone="yes"`) où l'option choisie est "yes", signifie que toutes les informations nécessaires aux balises sont présentes dans le document.

L'utilisation du prologue (`<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>`) est facultative. Nous recommandons toutefois l'encodage présenté.

Contrairement au prologue, le deuxième élément visible dans l'exemple ci-dessus n'est pas facultatif mais doit être présent dans chaque annonce XML. Il s'agit de ce que l'on appelle le Root Element, c'est-à-dire le premier et unique nœud de l'annonce qui contiendra toutes les autres informations et nœuds de l'annonce. Dans notre cas, l'élément racine est `<p:products>`.

En XML, les nœuds ne sont pas prédéfinis comme par exemple dans le cas du HTML, mais sont définis par le développeur. C'est pourquoi il est utile de définir des préfixes uniques pour éviter tout conflit éventuel entre les noms. Les préfixes doivent donc être placés au début des nœuds afin de les identifier sans malentendu et se composent généralement d'une ou deux lettres, violet dans notre exemple, suivies de deux points. Toutefois, avant de pouvoir utiliser ces préfixes, il faut les définir. Pour ce faire, il faut définir ce que l'on appelle des espaces de noms au sein du nœud racine. Dans notre cas, cela se fait au moyen des espaces de noms suivants, qui doivent être insérés dans l'annonce comme suit :

```
xmlns:cl="http://rpc.admin.ch/classification/2/1"

xmlns:p="http://rpc.admin.ch/product/3/1"

xmlns:u="http://rpc.admin.ch/usages/2/1"

xmlns="http://rpc.admin.ch/types/2/1"
```

6.2. Métadonnées - <p:product [...]>

```
<p:product status="DISPATCHED" action="INSERT"
marketedAmount="NON_ENVIRONMENTAL_HAZARD"
stateOfMatter="FLUESSIG" isKitComponent="true"
removedFromMarketAt="2000-10-10">
```

Attribut	Explication
-status (Champ obligatoire)	Action souhaitée
DISPATCHED	Transmettre la communication ; le produit se trouve alors dans le statut « Qualifié » ou « Examen en cours ». Il reste dans le statut « En cours de traitement » lorsque le dépôt d'une communication n'est pas possible pour des raisons de cohérence.
PROGRESS	Mettre à jour les données, mais ne pas transmettre la communication ; le produit se trouve alors dans le statut « En cours de traitement » et peut être traité dans l'application RPC en ligne.
-action (Champ obligatoire)	Que voulez-vous faire de ces données ?
INSERT	Ajouter des données
UPDATE	Mettre à jour des données ⁵ .

⁵ Il n'est pas possible d'effectuer deux UPDATE du même produit dans le même fichier XML, car cela entraînera l'arrêt du processus et l'ignorance de toutes les informations ultérieures. Nous vous recommandons donc soit de regrouper toutes les mises à jour concernant le même produit dans un seul nœud, soit de les charger dans des fichiers XML séparés.

-marketedAmount (Champ obligatoire
en cas d'annonce de préparations
et/ou de substances dangereuses
pour l'environnement ⁶⁾)

Quantité mise sur le marché Annulement

Pour les préparations chimiques :

- **NON_ENVIRONMENTAL_HAZARD** Pas dangereux pour l'environnement
- **LESS_1_T** Moins d'1 tonne d'un produit dangereux pour l'environnement
- **MORE_1_T** Plus d'1 tonne d'un produit dangereux pour l'environnement
- **MORE_10_T** Plus de 10 tonnes d'un produit dangereux pour l'environnement
- **MORE_100_T** Plus de 100 tonnes d'un produit dangereux pour l'environnement

Pour les substances

Description	XML
Pas dangereux pour l'environnement	Descripteur (<code><p:descriptor value="FALSE" code="environment"/></code>)
< 1 kilo par an	LESS_1_KG
1 à 10 kilos par an	B1_10_KG
10-100 kilos par an	B10_100_KG

⁶ La quantité mise sur le marché annuellement doit être indiquée si une préparation ou un PIPSM fait l'objet d'un annonc. Si on annonce une substance, la quantité mise sur le marché annuellement doit être indiquée si l'un des cas suivants persiste.

La substance est déclarée comme dangereuse pour l'environnement via le descripteur "environnement"
(`<p:descriptor value="TRUE" code="environment"/>`).

La substance est déclarée comme nanomatériau et en même temps aussi comme PBT, VPvB ou SVHC
(`<p:descriptor value="TRUE" code="nanoparticles"/> & <p:descriptor value="TRUE" code="pbt" or "svhc" or "vpvb"/>`).

Enfin, le dernier cas dans lequel une substance nécessite l'indication de la quantité mise sur le marché annuellement se produit lorsqu'elle est déclarée comme nanomatériau et contient en même temps une classification.

Vous trouverez de plus amples informations dans le sous-chapitre : 7.13 Descripteurs - `<p:descriptors>`.

100-1000 kilos par an	B100_1000_KG
< 1 tonne par an	LESS_1_T
1 à 10 tonnes par an	B1_10_T
10 à 100 tonnes par an	B10_100_T
> 100 tonnes par an	MORE_100_T
> 1000 tonnes par an	MORE_1000_T

-stateOfMatter (Champ obligatoire)

- FEST
- FLUESSIG
- GASFOERMIG

Etat physique

Solide
Liquide
Gazeux

D'autres états physiques peuvent être sélectionnés dans le RPC. Leur liste complète se trouve à l'annexe 8.6.

-isKitComponent (Champ facultatif)

- True
- False

La communication actuelle est-elle le composant d'un kit ?⁷

Oui
Non

-removedFromMarketAt (Champ facultatif)

- YYYY-MM-DD (2013-11-23)

Le produit a été « retiré du marché »

Date du « retrait du marché ».

Une date ultérieure peut être sélectionnée.

Attention : En incluant cet attribut dans votre annonce, vous ne pourrez plus effectuer d'autres mises à jour de votre annonce.

6.3. Identificateurs du produit - <p:id [...]/>

Example: Official= False

⁷ Un kit est formé par au moins deux composants (préparations ou substances). Il est formulé généralement sur place afin d'obtenir un effet souhaité (p.ex. colle à deux composants). L'emballage en commun de divers produits (p.ex. mallette contenant diverses peintures) n'est pas un kit.

```
<p:id id="Numéro interne à l'entreprise" official="false"
type="Biocide"/>
```

Oder

```
<p:id type="Biocide" id="Numéro interne à l'entreprise"
official="false"/>
```

Les exemples ci-dessus mettent en évidence le fait que l'ordre ne joue aucun rôle.

Attribut

Explication

-id

En RPC, on peut distinguer deux catégories d'identifiants. L'identifiant officiel, appelé CPID, et un id interne à l'entreprise (Clé primaire).

Le CPID a la forme 123456-78 et est généré et attribué automatiquement à chaque nouveau produit lors de sa première annonce. Par conséquent, la première fois qu'un produit est annoncé, l'utilisateur le saisira en utilisant n'importe quel ID non officiel en communiquant qu'il s'agit d'un ID non généré par le RPC via l'option `official="false"`. Après une annonce réussie, un fichier journal au format xlsx contenant entre autres informations également le CPID attribué au produit peut être téléchargé. L'id interne à l'entreprise est automatiquement enregistré dans la rubrique "Clé primaire".

Nous recommandons alors d'utiliser le CPID pour identifier le produit en cas de changement (en informant le système qu'un ID officiel est utilisé via l'option `official="true"`). Il convient de prêter attention au fait que si la communication doit être faite au moyen de l'id interne à l'entreprise (Clé primaire), celle-ci doit déjà figurer dans le système en cas de mise à jour. En outre, il doit pouvoir identifier le produit de manière unique. En effet, il peut arriver que deux ou plusieurs produits soient saisis avec le même id interne à l'entreprise (Clé primaire) et que, par conséquent, le système soit incapable d'identifier le produit souhaité.

Example: Official= True

```
<p:id id="CPID Nummer" official="true" type="Biocide"/>
```

-official

L'identité (ID) est-elle une identité officielle du système ?

- True
- False

Oui
Non

-type	Type de produit
• Biocide	Biocide
• Preparation	Préparation
• Substance ⁸	Substance existante
• PIPSM	Produit phytosanitaire d'importation parallèle

Si le produit porte différents noms commerciaux en fonction de la langue, en définir un comme désignation principale sous laquelle le produit sera inscrit dans le registre des produits.

6.4. Désignation principale - <p:primaryName>

La désignation principale (nom du produit) doit être précisée pour une première notification, sinon le système ne peut pas qualifier la notification. Si le produit a des noms commerciaux différents en fonction de la langue, l'un d'eux doit être spécifié comme la désignation principale sous laquelle le produit est inscrit dans le registre des produits.

```
<p:primaryName>Biocide fictif</p:primaryName>
```

Si des désignations supplémentaires sont nécessaires, elles peuvent être saisies à l'aide des codes suivants pour les désignations secondaires. (Note : le nombre de désignations secondaires qui peuvent être saisies est illimité)⁹.

```
<p:tradeNames>
  <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
  <tradeName>Désignation secondaire</tradeName>
</p:tradeNames>
```

⁸ Lors de l'annonce d'une substance, il est nécessaire de communiquer qu'il s'agit de la substance principale. Cela se fait via le nœud `<p:function code="MAIN"/>` et, comme le montre l'exemple, le choix de l'argument MAIN. Plus d'informations dans la sous-section 7.11.3 Fonction de la substance (code function).

⁹ Il est prévu de maintenir la rétrocompatibilité avec les codes précédents pour les noms secondaires au moins jusqu'au début de 2024. Cependant, nous te recommandons d'adopter la version actualisée des codes dès que possible.

6.5. Numéro d'autorisation - <p:approvalNumber> [Biocides]

```
<p:approvalNumber>Numéro d'autorisation (seulement  
PPIP)</p:approvalNumber>
```

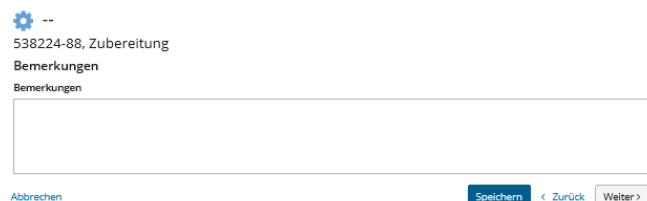
Important : l'Organe de réception des notifications des produits chimiques attribue le numéro d'autorisation aux biocides. Le nœud « <p:approvalNumber> » ne peut être utilisé que pour les produits phytosanitaires d'importation parallèle (PIPSM).

Il n'est pas nécessaire d'indiquer un numéro d'autorisation pour les produits biocides. Les produits biocides doivent être autorisés par l'autorité de notification des produits chimiques. Après une évaluation positive, l'entreprise reçoit une autorisation avec le numéro d'autorisation officiel, qui est introduit dans le RPC par l'autorité. Vous trouverez de plus amples informations sur les procédures d'autorisation sur la page d'accueil de l'Organisme commun de notification des produits chimiques ([Autorisation produits biocides \(admin.ch\)](#)).

Le nœud mentionné ci-dessus peut être omis pour tous les autres types de produit.

6.6. Remarque - <p:remark>

Les commentaires peuvent également être enregistrés dans le registre des produits.



538224-88, Zubereitung
Bemerkungen
Bemerkungen

Abbrechen Speichern < Zurück Weiter >

Ce champ de texte peut également être décrit à l'aide de l'outil de notification en masse.

```
<p:remark>Remarques / Commentaires</p:remark>
```

Important : ce nœud sert à transmettre des remarques. Toutefois, l'Organe de réception des notifications des produits chimiques précise que lorsqu'une remarque est transmise, le produit est placé dans le statut « Examen en cours ». Etant donné que les collaborateurs dudit organe doivent libérer les produits manuellement, nous déconseillons de transmettre des remarques.

Supprimer le commentaire

Il est également possible de supprimer des commentaires dans ce domaine. Dans ce cas, le nœud correspondant doit être accessible sans que les données soient stockées.

```
<p:remark> </p:remark>
```

6.7. Usages prévus des préparations - <u:usagecode>

```
<p:usage>
  <u:usagecode>PC15</u:usagecode>
</p:usage>
```

Usagecode	Signification
• PC0	Autre(s) ¹⁰
• PC1	Adhésifs, produits d'étanchéité
• PC2	Adsorbants
• PC3	Produits d'assainissement de l'air
• PC4	Produits antigel et de dégivrage
• PC7	Métaux et alliages
• PC8	Produits biocides
• PC9a	Revêtements, peintures, diluants, décapants
• PC9b	Matériel de remplissage, mastics, plâtre, pâte à modeler
• PC9c	Peintures au doigt

La liste complète des usages prévus figure dans l'annexe 8.2. Au cas où le type d'utilisation prévu ne figure pas dans la liste. Le code PC0 (= Autre) doit être utilisé.

6.8. Numéros EAN - <p:eanNumbers>

```
<p:eanNumbers>
  <ean>0000000000000</ean>
  <ean>1111111111111</ean>
</p:eanNumbers>
```

Important: plusieurs numéros EAN peuvent être communiqués pour un produit notifié.

¹⁰ **Important :** Lors de l'utilisation de PC0, un texte décrivant l'utilisation prévue de le Produit est obligatoire.

```
<p:usage>
  <u:usagecode>PC0</u:usagecode>
  <u:otherUsage>Insérer le texte pour PC0 ici</u:otherUsage>
</p:usage>
```

6.9. Numéros d'articles - <p:applicantItemNumbers>

Les numéros d'articles nécessaires peuvent être saisis à l'aide des codes suivants.

```
<p:applicantItemNumbers>
  <applicantItemNumber>215425995001</applicantItemNumber>
  <applicantItemNumber>215425995003</applicantItemNumber>
</p:applicantItemNumbers>
```

6.10. Fabricant - <p:manufacturer> [Biocides]

Pour les notifications de biocides, le fabricant chimique du produit doit également être déclaré. Les informations suivantes sur le fabricant de produits chimiques sont attendues dans le registre des produits.

Nom de l'entreprise, code postal, ville et code ISO international du pays.

```
<p:manufacturer>
  <p:address>
    <name>Entreprise biocide</name>
    <zipCode>3072</zipCode>
    <town>Ostermundigen</town>
    <country>CHE</country>
  </p:address>
</p:manufacturer>
```

Dans le RPC, il est également possible de signaler plusieurs fabricants de produits chimiques, de sorte que cette possibilité est également disponible pour le MMT. Dans ce cas, procédez comme décrit ci-dessous

```
<p:manufacturer>
  <p:address>
    <name>Producteur Fictif 1</name>
    <zipCode>3000</zipCode>
    <town>Ostermundigen</town>
    <country>CHE</country>
  </p:address>
  <p:address>
    <name>Producteur Fictif 2</name>
    <zipCode>8000</zipCode>
    <town>Zürich</town>
    <country>CHE</country>
  </p:address>
</p:manufacturer>
```

Remarque: ces informations ne doivent être communiquées que pour les biocides.

6.11. Etiquetage du produit - <cl:labelingGhs>

L'étiquetage du produit représente, de loin, une des parties les plus complexes de XML.

L'illustration 3 met en exergue le fait que la structure des informations est différente du modèle de données du RPC.

Illustration 3: structure générale de l'étiquetage dans XML

```
<p:consumer industry="true" public="false"/>
<cl:labelingGhs signalword="GEFAHR">
  <cl:hphrase code="H372">
    <placeholder lang="de">Wasser</placeholder>
    <placeholder lang="fr">Eau</placeholder>
    <placeholder lang="it">Acqua</placeholder>
    <placeholder lang="en">Water</placeholder>
  </cl:hphrase>

  <cl:symbol code="GHS01"/>
  <cl:symbol code="GHS02"/>
  <cl:symbol code="GHS07"/>
</cl:labelingGhs>
```

```
<p:consumer industry="true" public="false"/>
```

-industry

Le produit est-il destiné à des fins professionnelles ?

- true
- false

Oui

Non

-public

Le produit est-il destiné à la vente au public ?

- true
- false

Oui

Non

```
<cl:labelingGhs signalword="GEFAHR">
```

-signalword

Mention d'avertissement SGH

- KEIN_SIGNALWORT
- ACHTUNG
- GEFAHR

Aucune mention d'avertissement

Attention

Danger

```
<cl:hphrase code="H372">
```

La liste de toutes les phrases H disponibles figure dans les annexes 8.9, 8.10 et 8.11

Le principe suivant s'applique aux phrases H et P avec espaces réservés (*placeholder*) :

```
<placeholder lang="de">Wasser</placeholder>
<placeholder lang="fr">Eau</placeholder>
```

```
<placeholder lang="it">Acqua</placeholder>  
<placeholder lang="en">Water</placeholder>
```

Pictogrammes SGH

```
<cl:symbol code="GHS01"/>  
<cl:symbol code="GHS02"/>  
<cl:symbol code="GHS07"/>
```

GHS Code

Explication

GHS01

Explosif

GHS02

Inflammable

La liste de tous les pictogrammes disponibles figure dans l'annexe 8.3.

6.12. Composition - <p:formulation>

Comme dans le RPC, les composants d'une préparation sont saisis les uns indépendamment des autres.

En d'autres termes, chaque composant doit être indépendant.

L'illustration ci-dessous met en évidence deux composants indépendants.

Données devant être saisies pour la composition :

```
<p:formulation>
<p:ufi>1234-1234-1234-1235</p:ufi>
<p:ufi>1234-1234-1234-1236</p:ufi>

  <p:remark>Remarques concernant la composition</p:remark >

  <p:component min="20" max="40" logicalOperator="BETWEEN_INCLUSIVE"
    declared="true">
    <p:manufacturer>
      <p:address>
        <name>Test1Company</name>
        <zipCode>4711</zipCode>
        <town>Colon</town>
        <country>CHE</country>
      </p:address>
    </p:manufacturer>
    <p:unitType>
      <p:massFraction unit="G_PER_100G"/>
    </p:unitType>
    <p:substanceRef id="1234550" official="false"/>
    <p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
      <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C1">
        <hphrase code="H222"/>
        <hphrase code="H229"/>
      </cl:hazardCategoryGhs>
    </p:classificationGhs>
    <p:function code="BWS"/>
  </p:component>

  <p:component min="40" max="40" logicalOperator="BETWEEN_INCLUSIVE"
    declared="true">
    <p:manufacturer>
      <p:address>
        <name>Test1Company</name>
        <zipCode>4711</zipCode>
        <town>Colon</town>
        <country>CHE</country>
      </p:address>
    </p:manufacturer>
    <p:unitType>
      <p:massFraction unit="G_PER_100G"/>
    </p:unitType>
    <p:substanceRef id="12345501" official="false"/>
    <p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
      <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C1">
        <hphrase code="H222"/>
        <hphrase code="H229"/>
      </cl:hazardCategoryGhs>
    </p:classificationGhs>
    <p:function code="BWS"/>
  </p:component>
</p:formulation>
```

Important : l'adresse ne doit être indiquée que pour les biocides ou les composants qui agissent en tant que principe actif biocide.

```
<p:component min="20" max="40" logicalOperator="BETWEEN_INCLUSIVE"
declared="true">
```

-logicalOperator

Sélection des opérateurs

(se réfère à la partie concernée dans la préparation)

- | | |
|----------------------------|--|
| • LT | Inférieur à (<) |
| • LTEQ
<=] | Inférieur ou égal à (≤) [représentation dans le RPC : |
| • EQ | Egal à (=) |
| • GTEQ | Supérieur ou égal à (≥) [représentation dans le
RPC : >=] |
| • GT | Supérieur à (>) |
| • BETWEEN_INCLUSIVE | Entre (≤ x ≤) [représentation dans le RPC :
<= x <=] |
| • BETWEEN_EXCLUSIVE | Entre (< x <) |

En règle générale, il convient d'utiliser EQ (=) comme opérateur et d'indiquer le scalaire dans le champ « max ». Si l'opérateur est « inférieur à » ou « inférieur ou égal à », le champ « max » doit être également être rempli. S'il est « supérieur à » ou « supérieur ou égal à », il convient d'utiliser le champ « min ». Les deux champs doivent être employés pour désigner les domaines.

- declared

Le composant est-il déclaré ?

- | | |
|----------------|-----|
| • true | Oui |
| • false | Non |

```
<p:unitType>
  <p:massFraction unit="G_PER_100G"/>
</p:unitType>
```

-unit

Unité des composants

- | | |
|---------------------|--|
| • G_PER_100G | Indications en g par 100 g (g/100 g) |
| • KG_PER_KG | Indications en kg par kg (kg/kg) |
| • PPM_OMEGA | Indications en parties par million (ppm) |

- **PERCENT_OMEGA**

Indications en pour cent (%)

6.12.1. UFI

À partir de la version 3.6 du RPC, il est possible de saisir et de modifier le code UFI. Le code doit être écrit dans le format suivant XXXX-XXXX-XXXX-XXXX. Pour insérer plusieurs UFI, plusieurs lignes de codes peuvent être ajoutées.

```
<p:ufi>1234-1234-1234-1234</p:ufi>
<p:ufi>1234-1234-1234-1235</p:ufi>
<p:ufi>1234-1234-1234-1236</p:ufi>
```

6.12.2. Différentes possibilités de mentionner les composants dans un produit

Quatre variantes permettent de définir la référence d'une substance.

Seule l'identité (ID) de la substance de la banque de données-source est utilisée comme référence de la substance.

Il convient de procéder à une importation supplémentaire qui garantit une relation systématique entre le numéro de la substance de la banque de données-source et celui du registre des produits chimiques (voir à ce sujet le chapitre 4).

Dans le cas où l'identifiant utilisé n'est pas l'identifiant officiel (**official="false"**)

```
<p:substanceRef official="false" id="1234555897"/>
```

Lorsque l'ID officiel de la substance, ou PAID, est utilisé comme référence de la substance (**official="true"**).

```
<p:substanceRef official="true" id="123456-78"/>
```

L'identité (ID) officielle de la substance (PAID) n'est pas connue, mais les numéros CAS et CE ainsi que la désignation principale de la substance le sont. Le registre des produits chimiques pourra donc attribuer une identité (ID) officielle à cette substance.

```
<p:substanceRef id="123455" official="false" casrn="64-17-5" name="ethyl
alcohol" ecno="200-578-6"/>
```

Indication importante: si le nom, les numéros CAS et CE ne sont pas utilisés, les informations correspondantes doivent être totalement omises (voir l'exemple ci-dessous qui indique où le nom et le numéro CE ne sont pas employés). En plus, l'identité (ID) d'une substance interne à l'entreprise doit impérativement être communiquée.

```
<p:substanceRef id="123455" official="false" casrn="64-17-5"/>
```

Le numéro CPID officiel du registre des produits chimiques est utilisé comme référence du produit.

```
<p:productRef cpid="177795-19"/>
```

-official

- **true** ID officiel de la substance ou PAID des composants
- **false** Désignation non officielle des composants

6.12.3. Fonction de la substance (*function code*)

```
<p:function code="BWS"/>
```

Function code	Remarques
ADDITIV	Adjuvants
BWS	Substance active biocide
BWSD	Substance active biocide (seulement pour déclaration)
BWSP	Produit apportant la substance active
DYE	Colorant
IMPURITY	Impureté
MAIN	Composant principal
NORMALFORMULATION	Composition normale
PERFUME	Parfum
PIGMENT	Pigment
TOPFKONSERV	Produits de protection utilisés à l'intérieur des conteneurs

Attention: Comme mentionné au chapitre 7.3 Identificateurs du produit - `<p:id [...]/>` si vous annoncez une substance, vous devez utiliser la fonction avec le code 'MAIN', pour le déclarer comme composant principal.

Éléments dont il faut tenir compte :

1. Numéro interne à l'entreprise. Il convient de procéder à une importation supplémentaire, qui établit une relation systématique entre les substances.
2. Le numéro PAID de notre système a été utilisé. Aucune relation systématique ne doit être établie entre les systèmes. Toutefois, cette information doit être ôtée de notre système.
3. Le numéro (PAID interne) officiel n'est pas connu. Toutefois, les numéros CAS ou CE ou le nom de la substance est utilisé. Le système devrait reconnaître les composants.
4. Un produit déjà employé dans le système a été utilisé. Le numéro CPID de ce produit est connu et a été utilisé. Si le numéro CPID n'est pas connu, il importe de suivre la procédure mentionnée au point 1.

Important: seul le numéro PAID est considéré comme une désignation officielle des composants !

6.13. Descripteurs - <p:descriptors>

Parmi les données de base, il convient également de saisir dans le RPC des informations relatives aux descripteurs. Il existe quatre descripteurs et trois qualifications différentes peuvent être sélectionnées (voir l'illustration). Lorsqu'un produit est communiqué pour la première fois, il est impératif de fournir cette information également.

Deskriptoren	Qualifikation
ist / enthält	
Umweltgefährlicher Stoff ?	Nein ▼
Nanomaterial ?	Nein ▼
Zwischenprodukt ?	Nein ▼
PBT ?	Nein ▼
vPvB ?	Nein ▼
SVHC ?	Nein ▼

La communication dans XML ressemble à ceci:

```
<p:descriptors>
  <p:descriptor value="UNKNOWN" code="nanoparticles"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="pbt"/>
  <p:descriptor value="FALSE" code="svhc"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="vpvb"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="zwischenprodukt"/>
  <p:descriptor value="TRUE" code="environment"/>
</p:descriptors>
```

-value

Qualification des descripteurs

- TRUE Pertinent
- FALSE Pas pertinent
- UNKNOWN Indéterminé

- code

Description des descripteurs

- **nanoparticles** Nanomatériau [matériau produit intentionnellement (art. 2, al. 2, let. m, OChim)]
- **pbt** Persistant, bioaccumulable et toxique.
- **svhc** Contient une substance extrêmement préoccupante (dans la liste des substances candidates selon REACH).
- **vpvb** Très persistant, très bioaccumulable.

Pour les déclarations de substances, les descripteurs suivants doivent également être déterminés.

- **zwischenprodukt** Substances fabriquées et utilisées exclusivement pour la production chimique et transformé si nécessaire en une ou plusieurs autres substances.
- **environment** Une substance est considérée comme dangereuse pour l'environnement si elle répond aux critères de classification des risques environnementaux énoncés dans la CLP (Partie 4 Annexe I CLP)

Attention : Le descripteur "environnement" implique la présence d'un composant dangereux pour l'environnement et, dans le cas des annonces de substances, exige que la quantité mise sur le marché annuellement (`marketedAmount="..."`) soit indiquée dans le nœud `<p:product ...>`. Il en va de même si le descripteur "nanoperticles" est saisi comme TRUE mais seulement en conjonction avec l'un des cas suivants

- **nanoperticles + PBT**
- **nanoperticles + vPvB**
- **nanoperticles + SVHC**
- **nanoperticles + Classification (GHS, Phrase H ou Phrase P)**

Le tableau suivant résume les cas dans lesquels l'indication de la quantité mise sur le marché annuellement est requise¹¹.

Quantité mise sur le marché annuellement	
Type	Descripteurs (et autres caractéristiques)
Préparation	Toujours
PIPSM (Produit phytosanitaire d'importation parallèle)	Toujours
Substance	environmental
	nanoparticles + PBT
	nanoparticles + vPvB
	nanoparticles + SVHC
	nanoparticles + Classification

6.14. Usages prévus des biocides - <p:biocideUsage> [Biozide]

Il convient de tenir compte du fait que les domaines, les méthodes et les buts d'utilisation dépendent du type de biocides sélectionné. Etant donné que le système vérifie cette dépendance, ce critère doit également être respecté dans le fichier XML. Si tel n'est pas le cas, cette erreur sera reconnue au moment de l'importation. Le produit ne pourra alors pas être importé et une rectification sera nécessaire.

Vue d'ensemble des usages prévus des biocides :

```
<p:biocideUsage>
  <p:type code="02-01"/>
  <p:type code="21-01"/>
  <p:type code="22-00"/>
  <p:type code="23-00"/>
  <p:area code="0"/>
  <p:method code="SPR"/>
  <p:target code="V"/>
</p:biocideUsage>
```

Dans le fichier XML, les types de produit doivent être indiqués comme dans les exemples ci-dessous.

6.14.1. Type/sous-type de produit - <p:type code>

```
<p:type code="02-01"/>
<p:type code="21-01"/>
<p:type code="22-00"/>
```

Important : la liste de tous les sous-types figure dans l'annexe 8.5.

¹¹ Un produit qui n'est pas dangereux pour l'environnement bien qu'il relève de l'un des cas décrits ci-dessus ne nécessite pas de déclaration de la quantité mise sur le marché annuellement et peut être saisi comme suit :

`marketedAmount="NON_ENVIRONMENTAL_HAZARD"`

6.14.2. Domaines d'utilisation - <p:area code>

```
<p:area code="O"/>
```

Area code	Remarques
A	Autres (à préciser dans la case vide associée)
D	Décharge
EL	Conduites (en contact avec le milieu aquatique)
F	Dans les entrepôts de fourrage
FA	Équipement de pêche et aquaculture
GK1	Classe d'utilisation 1 - sans contact avec la terre, couvert (sec)
GK2	Classe d'utilisation 2 - sans contact avec la terre, couvert (risque d'humidification)
GK3	Classe d'utilisation 3 - sans contact avec la terre, découvert
GK4	Classe d'utilisation 4 - en contact avec la terre et l'eau douce (mâts, traverses basses, poteaux, bois dans les fondations)
GS	Dans un système fermé
H	Dans le ménage
HA	Application sur la peau
HI	Infrastructure de port
I	A l'intérieur
IP	Processus industriels
K	Canalisation/égout
M	Dans les chambres à lait
O	A l'extérieur
OI	Infrastructure offshore
S	Dans les écuries/étables
SF	Coque de bateau

6.14.3. Méthodes d'utilisation - <p:methode code>

```
<p:method code="SPR"/>
```

Methode code	Remarques
B	Fumigation
BT	Technique par perforations/Inoculation
CIP	Nettoyage en place (cleaning in place)
EPFM	Incorporation dans produits, fibres et matériaux
FK	Appâts
IL	Dissout dans un liquide
KDI	Imprégnation sous pression/Imprégnation par vide et pression alternés
N	Nébulisation
O	Autres (à préciser dans la case "remarques")
R	frictionner
SPR	Aspersion / pulvérisation
SR	au pinceau/ au rouleau
ST	Tunnel de pulvérisation
T	Trempage/immersion
TT	Immersion prolongée
V	Vaporisation
W	A étaler sur une surface (avec un chiffon, éponge, serpillère, ...)
WI	Avec un appareil (joindre les informations)

6.14.4. But d'utilisation - <p:target code>

```
<p:target code="V"/>
```

Target code	Remarques
B	Curatif
V	Préventif

6.15. Classification (classification du produit)

Les phrases H pertinentes doivent être mentionnées même lors de la classification.

Etant donné que des phrases H peuvent apparaître dans différentes catégories de danger, il ne suffit pas uniquement de citer la phrase H correspondante. La communication doit être faite en respectant impérativement l'exemple ci-dessous. Ne peuvent être utilisées que les phrases H attribuées à une classe de danger correspondante. Le schéma XSD, qui peut être employé pour contrôler la programmation, ne vérifiera pas cette dépendance. La communication du produit sera erronée si les phrases H et les classes de danger ne concordent pas. La liste des phrases H en fonction des catégories de danger est disponible en annexe. Veuillez prêter attention au fait que les codes des catégories de danger figurant dans le RPC n'ont pas tous été repris systématiquement du règlement CLP.

```
<p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
  <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C1">
    <hphrase code="H222"/>
    <hphrase code="H229"/>
  </cl:hazardCategoryGhs>
  <cl:hazardCategoryGhs category="FAE-C2">
    <hphrase code="H223"/>
    <hphrase code="H230"/>
  </cl:hazardCategoryGhs>
</p:classificationGhs>
```

Classe de danger, catégorie de danger et phrases H (classification SGH selon le règlement CE n° 1272/2008)

Classe de danger

2.6 Liquides inflammables

Catégorie de danger

Kategorie 2 [Flam. Liq. 2]

Phrases H

☐ H225 Flüssigkeit und Dampf leicht entzündbar.

S'il n'existe aucune classification, le principe suivant s'applique:

```
<p:classificationGhs explicitNotClassified="true"/>
```

Remarque : Si vous annoncez des explosifs de la division 1.6, des peroxydes organiques de type G ou des substances et préparations autoréactives de type G, vous ne devez pas ajouter de phrases H mais uniquement le code de classification, que vous trouverez dans l'annexe 9.9 Annexe : Classification - codes de classe de danger.

```
<p:classificationGhs explicitNotClassified="false">
  <cl:hazardCategoryGhs category="EXP-D1.6"/>
  <cl:hazardCategoryGhs category="OPO-TG"/>
  <cl:hazardCategoryGhs category="SRS-TG"/>
</p:classificationGhs>
```

6.16. Informations de contact

```
<p:contactInformation>
  <contact>
    <title>Ing</title>
    <firstName>Nom</firstName>
    <lastName>Nom de famille</lastName>
    <gender>MALE</gender>
    <correspondenceLanguage>FR</correspondenceLanguage>
    <tel>079 123 45 67</tel>
    <mail>mail@mail.ch</mail>
  </contact>
</p:contactInformation>
```

Les informations relatives à la personne de contact doivent être saisies comme indiqué dans l'exemple ci-dessus.

Au niveau du noeud pour le sexe de la personne (`<gender>MALE</gender>`), les options possibles consistent en `FEMALE` (= sexe féminin), `MALE` (= sexe masculin) et `UNKNOWN` (= indéfini).

Pour la langue de correspondance (`<correspondenceLanguage>FR</correspondenceLanguage>`), les options disponibles sont `DE` (= allemand), `FR` (= français), `IT` (= italien) et `EN` (= anglais).

7. Principaux messages d'erreurs et indications

Les indications suivantes se fondent sur les remarques des programmeurs. Elles sont également disponibles dans le document intitulé « *Häufig gestellte Fragen zum Thema Massennmeldetool*¹² », qui peut être consulté au lien suivant:

<https://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/chemikalienregister-rpc/massenmeldetool.html>

Les principaux messages d'erreur sont expliqués dans ce qui suit, de même que la manière de les résoudre. Il s'agit d'une aide pour les utilisateurs.

7.1. Vue d'ensemble des messages d'erreur les plus fréquents :

- Substance not found
- Substance not unique
- Code not found
- Contact information should have at least 10 characters
- UsageList contains duplicates
- Primary name is required
- Invalid cpid
- Product not found
- Product type is required
- It is not allowed to create product with given official id
- Creation of new product failed - product with given id already exists
- Updating product failed - product not found
- Biocide usage area ABC cannot be used with given usage type
- Biocide usage method ABC cannot be used with given usage type
- The data regarding the concentration of component ABC are incomplete or invalid
- Please fill in at least the previous-law classification or GHS-classification of the product.
- Component ABC must have a qualified GHS classification or explicitly not be classified

¹² En allemand uniquement

Des exemples pratiques sont expliqués de manière détaillée dans les paragraphes qui suivent.
L'Organe de réception des notifications des produits chimiques se tient à votre disposition pour toutes questions à l'adresse : cheminfo@bag.admin.ch

Si votre demande concerne des messages d'erreur et/ou des problèmes survenant lors de la tentative de faire une annonce via MMT, veuillez nous fournir le plus d'informations possible dans le premier courriel. En particulier, veuillez nous transmettre le fichier XML responsable de l'erreur et le Log-file correspondant.

Message d'erreur 1 :

*result returns more than one elements; nested exception is
javax.persistence.NonUniqueResultException: result returns more than one elements -*

L'interface affiche ce message d'erreur lorsque la substance a été enregistrée plus d'une fois dans la banque de donnée (doublon). Un lien systématique ne peut donc pas être établi.

Deux solutions se présentent à l'utilisateur pour remédier au problème :

1. L'utilisateur procède à un mapping au moyen du fichier journal.

La marche à suivre est décrite au point 11 du chapitre 3.

2. Il signale l'existence d'un doublon à l'Organe de réception des notifications des produits chimiques.

Le cas échéant, l'Organe de réception supprimera le doublon. Cette démarche peut prendre quelques jours en fonction de la situation.

Message d'erreur 2 :

*„Code not found, element:/products/product/classificationGhs/hazardCategoryGhs/hphrase/code,
code:H335“*

Trois causes peuvent être à l'origine de cette erreur.

1. La phrase H est incorrecte (p. ex., lorsqu'une lacune existe entre la phrase H et le numéro).
2. Le système ne contient pas la phrase H.
3. La phrase H ne se trouve pas dans la catégorie de danger correspondante.

Les développeurs nous ont signalé cette erreur à plusieurs reprises. La plupart du temps, l'erreur réside dans l'utilisation d'une mauvaise catégorie de danger. Les données précises relatives aux relations entre les catégories de danger et la phrase H figurent dans l'annexe 9.10.

Message d'erreur 3 :

„<p:substanceRef id="404" official="false" casrn ="7647145" name="Natriumchlorid" ecno="00"/>”

Une programmation incorrecte est responsable du message d'erreur.

Le chapitre 6.12.2 explique à partir de la page 18 que la communication de la substance ne doit contenir aucune valeur vide. En d'autres termes, elle doit ressembler à ce qui suit :

<p:substanceRef id="404" official="false" casrn ="7647-14-5" />

Remarque générale :

En règle générale, il convient de renoncer à saisir le nom si l'on dispose au moins des numéros CASRN et CE. Cette saisie n'est judicieuse que si l'on doit référencer une substance à laquelle aucun numéro CAS ni numéro CE n'a été attribué. La désignation « chlorure de sodium » est certes correcte et saisie dans le système, mais elle ne l'est qu'en tant que synonyme et non en tant que désignation primaire. La comparaison est effectuée exclusivement avec la désignation primaire qui, pour le chlorure de sodium, est « sodium chloride ».

Message d'erreur 4 :

Code not found, element:products/product/labelingGhs/signalword, code:KEIN SIGNALWORT

Dans ce cas de figure, il n'a pas été possible d'attribuer le code à l'interface. Dans l'exemple ci-dessus, le code KEIN SIGNALWORT est faux.

Le code correct est le suivant : KEIN_SIGNALWORT.

Il importe de veiller dans la programmation à une utilisation correcte des codes.

Message d'erreur 5 :

Code not found, element:products/product/stateOfMatter, code:GRANULAT

Dans ce cas de figure, il n'a pas été possible d'attribuer le code à l'interface. Dans l'exemple ci-dessus, le code GRANULAT est faux.

Le code correct est le suivant :GR

Message d'erreur 6 :

commit failed; nested exception is org.hibernate.TransactionException: commit failed

En règle générale, lorsque le fichier journal affiche une exception, cela signifie qu'un BUG s'est produit dans l'application. Cela ne veut pas dire en soi que les produits ne peuvent pas être importés. Cela indique qu'aucun message d'erreur n'a été enregistré pour cette erreur. Dans un tel cas, veuillez envoyer un message électronique assorti du fichier journal et du fichier XML utilisé à : cheminfo@bag.admin.ch

Message d'erreur 7 :

Creation of new product failed - product with given id already exists

Dans ce cas de figure, la personne a tenté d'enregistrer un produit qui existe déjà sous la même identité (ID) dans la banque de donnée. Si le produit doit tout de même être enregistré et que le nom et l'identité (ID) du produit sont identiques, l'identité (ID) du produit qui se trouve déjà dans le RPC doit être supprimée (au niveau du numéro de l'article ou de la clé primaire), sinon l'importation ne pourra pas avoir lieu. Le même principe s'applique aux mises à jour. Si le produit existe en double, le message d'erreur suivant apparaît :

Updating product failed - product id not unique

Message d'erreur 8 :

One aggregate state must be indicated.

Dans ce cas de figure, l'état physique n'a pas été mentionné dans le fichier XML. Il convient de l'ajouter.

Message d'erreur 9 :

Please indicate the function of composition component {0} in the composition.

Please indicate in the composition only one component as "main component"

Normalement, ces deux messages d'erreur apparaissent ensemble pour un produit.

Dans ce cas de figure, les fonctions des composants n'ont pas été indiquées dans la communication de la substance existante. En principe, une fonction doit être attribuée à chaque composant d'une communication de produit.

Message d'erreur 10 :

Substance not unique - Id: x1y2z3, casrn: 69011-36-5

Ce message d'erreur indique l'existence d'un doublon dans la banque de données des substances. Cela signifie qu'il convient de procéder à un mapping (relation systématique). De plus amples informations sur le mapping figurent au point 10 du chapitre **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden..**

Message d'erreur 11 :

The data regarding the concentration of component {0} are incomplete or invalid.

Dans ce cas de figure, l'erreur se situe au niveau de l'indication des quantités. Il se peut par exemple que le fichier XML contienne ce qui suit :

```
<p:component min="20" max="40" logicalOperator="EQ" declared="true">
```

Il en résulte une contradiction étant donné que seul un chiffre peut être utilisé (sous « max ») pour l'opérateur EQ qui correspond au signe d'égalité (« = »). Si un domaine de teneur (concentration) doit être employé, il importe d'utiliser un autre opérateur (voir également le chapitre3).

Message d'erreur 12 :

You must specify a GHS classification for the product.

Ce message indique qu'il y a une erreur dans la programmation.

```
<p:classificationGhs explicitNotClassified="true"/>
```


Question 1 :

Nous utilisons des produits qui contiennent des composants introuvables dans la banque de données. Comment devons-nous procéder ?

Réponse :

Si vous utilisez des substances/composants ayant généré un message d'erreur lors de l'importation car ils n'ont pas été trouvés, veuillez envoyer un message électronique à cheminfo@bag.admin.ch et communiquez ces produits en indiquant leur nom, les numéros CAS et CE. Nous les enregistrerons dans notre banque de données de substances par défaut. Cette démarche dépend de la quantité de substances communiquées et peut donc prendre un certain temps.

Remarque générale :

Dans le cadre du contrôle autonome, les entreprises sont responsables de l'identification des substances/composants.

Question 2 :

Les concentrations exactes des composants de produits de consommation dangereux doivent être indiquées. Quel champ est-il prévu à cet effet : *component min* avec opérateur EQ, *component max* avec opérateur EQ ou *min/max* avec *between inclusive* ?

Réponse :

Les faits sont déterminants dans le choix de l'opérateur. Il convient de désigner un domaine lorsque la préparation n'est pas toujours la même parce que la propriété d'un produit doit être adaptée (p. ex., viscosité, épaisseur, pH, etc.) et que, par conséquent, la teneur (concentration) de chaque composant doit être variable. En règle générale, l'opérateur EQ (=) doit être utilisé et le scalaire saisi dans le champ « max ». Si l'opérateur est « inférieur à » ou « inférieur ou égal à », le champ « max » doit être également être rempli. Si l'opérateur est « supérieur à » ou « supérieur ou égal à », il convient d'utiliser le champ « min ». Les deux champs doivent être employés pour désigner les domaines.

Question 3 :

Quelle information doit être mentionnée **dans les trois langues** (en dehors des espaces réservés [placeholder] pour les phrases H et P) ?

Réponse :

La présence de toutes les désignations linguistiques n'est pas validée. Il incombe au communicant ou au requérant d'indiquer les désignations linguistiques affichées au cas par cas.

Question 4 :

Dans le cadre d'une série de tests, des produits ont été importés dans le portail RPC-A au moyen d'une communication groupée. Un numéro CPID leur a été attribué. Ce numéro CPID est-il contraignant et le produit est-il ainsi officiellement enregistré ou est-il uniquement valable sur la plate-forme de test ?

Réponse :

Le numéro CPID attribué par le système-test ne revêt de l'importance que dans ce système. Seul le système de production attribue le numéro CPID officiel.

Question 5 :

Lors d'une conversation téléphonique, la question s'est posée de savoir si les composants devaient être communiqués au moyen du numéro PAID ou alors des numéros CAS et/ou CE.

Réponse :

Nous pouvons dire à ce sujet que l'interface accepte certes les deux informations, mais que dans le second cas, le numéro PAID doit être enregistré pour chaque substance dans le système-source. Il en résulte des charges supplémentaires pour les entreprises car elles doivent, d'une part, importer cette information dans le système-source et l'attribuer, d'autre part, aux substances correspondantes. Par ailleurs, de nouveaux composants sont ajoutés régulièrement dans le système-cible. Aussi recommandons-nous de travailler avec le numéro CAS et/ou CE. Il n'est pas recommandé de réaliser une importation au moyen de la désignation principale compte tenu du fait que des synonymes sont fréquemment utilisés pour désigner une substance. Il se peut fort bien que nous n'employions pas ce synonyme dans la banque de données.

Question 6 :

Si je souhaite, en qualité d'entreprise, communiquer un produit en tant que composant, la manière dont le système parvient à faire une distinction entre le numéro PAID d'une substance par défaut et le numéro CPID d'un produit existant n'est pas claire. Les numéros CPID et PAID sont identiques en théorie.

Réponse :

La réponse se trouve au chapitre 6.12 du manuel (p. 27).

Question 7 :

Il n'est pas possible de déterminer dans le fichier XML si l'identité (non officielle) saisie est une clé primaire ou un numéro d'article.

Réponse :

Pour l'instant, une seule information peut être communiquée via l'outil de communication groupée. L'information est enregistrée dans le champ « Clé primaire ». En outre, une communication groupée ne permet de modifier ni la clé primaire ni le numéro d'article. Des modifications de cette nature doivent être effectuées manuellement dans le RPC.

Question 8 :

A quoi ressemble la programmation lorsqu'un produit doit être « retiré du marché » ?

Réponse :

```
<p:product removedFromMarketAt="2000-10-10" action="Update"  
status="DISPATCHED">  
  <p:id id="TestId10000" official="false" />  
</p:product>
```

8. Annexes

8.1. Ressources en ligne, schéma XSD et codes

Le schéma XSD destiné au contrôle des documents XML se trouve à l'annexe 8.15, de même que tous les codes mentionnés dans le présent document.

Le schéma XSD peut être téléchargé en ligne en tant que [fichier ZIP](#) au lien suivant :

<https://www.anmeldestelle.admin.ch/chem/fr/home/themen/pflicht-hersteller/chemikalienregister-rpc/massenmeldetool.html>

Nombre d'éléments constitutifs d'une communication, comme les phrases H et P de l'étiquetage, reposent sur des codes qui ne sont pas représentés dans le schéma. Ces codes sont désignés comme des domaines de code. La liste de codes actuelle peut être téléchargée au format Excel depuis le registre des produits chimiques.

<https://www.rpc.admin.ch/rpc/public/service/query/MASSENMELDUNG-CODES-7/XLS>

Pour télécharger la liste, vous devez au préalable vous connecter sur le site

<https://www.gate.bag.admin.ch/rpc/ui/home> à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe.

Une quantité de phrases H valables est attribuée à chaque catégorie de danger. Cette relation n'est pas représentée dans le schéma. Elle peut être téléchargée au format Excel depuis le registre des produits chimiques. Pour ce faire, connectez-vous préalablement sur le site www.rpc.admin.ch.

<https://www.rpc.admin.ch/rpc/public/service/query/MASSENMELDUNG-EINSTUFUNG-1/XLS>

8.2. Annexe : usages prévus

Usage Code	Remarques
PC0	Autre(s)
PC00	Utilisation prévue incluse dans le fichier IUCLID
PC1	Adhésifs, produits d'étanchéité
PC11	Explosifs
PC12	Engrais
PC13	Carburants
PC14	Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC16	Fluides de transfert de chaleur
PC17	Fluides hydrauliques
PC18	Encres et toners
PC19	Produits chimiques intermédiaires
PC2	Adsorbants
PC20	Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
PC21	Substances chimiques de laboratoire
PC23	Produits pour tannage, teinture, imprégnation, finition et soin du cuir
PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC25	Lubrifiants réfrigérants
PC26	Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC27	Produits phytosanitaires
PC28	Parfums, produits parfumés
PC29	Produits pharmaceutiques
PC3	Produits d'assainissement de l'air
PC30	Produits photochimiques
PC31	Produits lustrant et mélanges de cires
PC32	Préparations et composés à base de polymères
PC33	Semi-conducteurs
PC34	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC36	Adoucissants d'eau
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PC38	Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
PC39	Cosmétiques, produits de soins personnels
PC4	Produits antigel et de dégivrage
PC40	Agents d'extraction
PC7	Métaux et alliages
PC8	Produits biocides
PC9a	Revêtements, peintures, diluants, décapants
PC9b	Matériel de remplissage, mastics, plâtre, pâte à modeler
PC9c	Peintures au doigt

8.3. Annexe : pictogrammes SGH

GHS-Code	Explications
GHS01	 GHS01
GHS02	 GHS02
GHS03	 GHS03
GHS04	 GHS04
GHS05	 GHS05

GHS06



GHS06

GHS07



GHS07

GHS08



GHS08

GHS09



GHS09

NO-PICTOGRAM

Aucun pictogramme de danger

8.4. Annexe : types de produits biocides

PA-Code	Explications
01	Produits biocides destinés à l'hygiène humaine
02	Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides dans le domaine de la santé publique
03	Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
04	Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
05	Désinfectants pour l'eau potable
06	Produits de protection utilisés à l'intérieur des conteneurs
07	Produits de protection pour les pellicules
08	Produits de protection du bois
09	Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés
10	Protection des ouvrages de maçonnerie
11	Protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
12	Produits antimoisissures
13	Produits de protection des fluides utilisés dans la transformation des métaux
14	Rodenticides
15	Avicides
16	Molluscicides
17	Piscicides
18	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
19	Répulsifs et appâts
20	Lutte contre d'autres vertébrés
21	Produits antisalissure
22	Fluides utilisés pour l'embaumement et la taxidermie

8.5. Annexe : sous-types de produits biocides

Code	Remarques
01-01	Désinfection hygiénique des mains
01-02	Désinfection chirurgicale des mains
01-03	Lavage hygiénique des mains
01-04	Bain de bouche
01-99	Autres désinfectants destinés à l'hygiène humaine
02-06	Désinfectants: Prévention des mycoses du pied
02-07	Désinfection des instruments
02-08	Désinfectants: Stérilisation
02-09	Désinfection des surfaces : Général
02-10	Désinfectants: Surfaces dans les domaines médical, scolaire, pharmaceutique, etc.
02-11	Désinfection des surfaces : Industrie
02-12	Désinfection des surfaces : Installations de climatisation, de refroidissement et d'aération
02-13	Désinfection des surfaces : Solariums
02-14	Désinfectants ménagers (exclusivement)
02-15	Désinfection des surfaces : Autres (préciser dans l'onglet "Remarques")
02-16	Désinfectants: Anti-odeurs / inhibiteurs (microbicide)
02-17	Désinfectants: Système de climatisation dans les véhicules
02-18	Désinfectants: Anti-moisissures
02-19	Désinfection des piscines : Surfaces / toilettes
02-21	Piscines publiques ou privées : Désinfection de l'eau
02-22	Piscine privée : Désinfection de l'eau
02-23	Algicide pour l'eau de piscine
02-24	Algicide : Autres (étangs, aquariums, etc.)
02-26	Traitement des eaux usées, déchets et toilettes chimiques
02-27	Désinfection du linge
02-28	Algicide pour l'assainissement de matériaux de construction
02-29	Désinfection de l'air
02-30	Désinfectants incorporés dans les textiles et objets de toutes sortes
02-31	Objets classés comme produits biocides (par ex., les peintures, les masques, les textiles, etc.)
02-99	Autres désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

- 03-01 Elevage d'animaux : Désinfection préventive (définir l'espèce dans l'onglet "Remarques")
- 03-02 Désinfection des mamelles
- 03-03 Bains désinfectants préventifs
- 03-04 Désinfection officielle après une épizootie
- 03-05 Produits d'hygiène buccale ou corporelle (pour l'hygiène vétérinaire)
- 03-06 Désinfection des instruments (pour l'hygiène vétérinaire)
- 03-99 Autres produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
- 04-01 Désinfectants pour l'industrie alimentaire (cuisines, restaurants, cantines incl.) : Surfaces
- 04-02 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux: CIP (cleaning in place-nettoyage en place)
- 04-04 Désinfectants pour l'industrie des boissons et brasseries
- 04-05 Désinfectants pour laiteries, transformation du lait
- 04-06 Désinfectants pour machines à traire
- 04-07 Désinfection des surfaces : Serres, agriculture
- 04-08 Désinfection des cuisines privées
- 04-09 Désinfectants pour entrepôts de fourrage
- 04-10 Désinfectants pour les entrepôts de denrées alimentaires
- 04-99 Autres désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- 05-01 Désinfection de l'eau potable pour l'approvisionnement en eau (désinfection primaire et secondaire)
- 05-02 Désinfection de l'eau potable pour les communes, les grandes installations, etc
- 05-03 Désinfection de l'eau potable pour les installations domestiques
- 05-04 Désinfection de l'eau potable pour les récipients (gourdes de voyage, biberons, etc.)
- 05-05 Désinfection des systèmes de filtrage et des systèmes à membrane
- 05-06 Désinfection de l'eau potable pour les animaux (p. ex. abreuvoirs)
- 05-07 Éviter la contamination microbiologique dans les citernes ou les récipients
- 05-99 Désinfection de l'eau potable pour d'autres applications (description sous « Autre domaine d'application »)
- 06-01 Produits utilisés pour protéger les lessives et détergents pendant le stockage
- 06-02 Produits utilisés pour protéger d'autres détergents pendant le stockage
- 06-03 Produits pour protéger les peintures et vernis pendant le stockage
- 06-04 Produits utilisés pour protéger les produits de départ pour la fabrication du papier pendant le stockage
- 06-05 Produits utilisés pour protéger les carburants pendant le stockage
- 06-06 Produits pour protéger la colle pendant le stockage

06-07	Produits utilisés pour protéger les mastics pour joint et matériaux de remplissage pendant le stockage
06-08	Produits de protection des fluides de travail ou de coupe pendant le stockage
06-09	Produits utilisés pour protéger les appâts rodenticides, insecticides ou autres lors de leur stockage ou utilisation
06-99	Autres produits de protection pour protéger des produits pendant le stockage
07-01	Produits de protection pour les pellicules des peintures et vernis
07-02	Produits de protection pour les pellicules pour les plastiques
07-03	Produits de protection pour les pellicules pour les colles et adhésifs
07-04	Produits de protection pour les pellicules pour le papier, le textile et le cuir
07-05	Produits de protection pour les pellicules pour les mastics de joint et matériaux de remplissage
07-99	Autres produits de protection pour les pellicules
08-00	Produits de protection du bois
09-02	Produits de protection contre les altérations microbiologiques du papier
09-03	Produits de protection contre les altérations microbiologiques du caoutchouc et des matériaux polymérisés
09-04	Produits de protection contre les altérations microbiologiques des textiles et du cuir
09-05	Produits de protection qui empêchent l'accumulation de microorganismes pour prévenir ou empêcher les odeurs ou d'autres types d'avantages.
09-99	Autres produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés
10-00	Produits de protection des ouvrages de maçonnerie ou autres matériaux de construction autres que le bois
11-01	Produits de protection utilisés dans les systèmes à circuit ouvert pour système à flux continu
11-02	Produits de protection utilisés dans les systèmes à recirculation pour système en circuit fermé
11-99	Autres produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
12-01	Produits antimoisissures pour l'extraction du pétrole
12-02	Produits antimoisissures pour pâte à papier
12-99	Autres produits antimoisissures
13-00	Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
14-01	Rodenticides: Appâts
14-99	Rodenticides: Autres (préciser dans l'onglet "Remarques")
15-00	Avicides
16-00	Molluscicides, vermicides et produits utilisés pour lutter contre les autres invertébrés

- 17-00 Piscicides
- 18-03 Insecticides etc.: Utilisation dans les lieux publics et privés (habitations, restaurants)
voisinage d'animaux domestiques
- 18-04 Insecticides etc.: Lutte contre les insectes dans le voisinage des animaux de rente
- 18-05 Insecticides etc.: Utilisation sur les chevaux et autres animaux de rente
- 18-06 Insecticides etc.: Utilisation sur les animaux domestiques
- 18-07 Insecticides etc.: Pour nébulisation ou pour sprayer avec un nébulisateur ou un appareil
programmable
- 18-08 Insecticides etc.: Pour évaporation sur les strips ou les appareils à vapeur
- 18-09 Insecticides etc.: Fumigants
- 18-11 Insecticides etc.: Utilisation dans les entreprises du secteur alimentaire
- 18-99 Insecticides etc.: Autres (préciser dans l'onglet "Remarques")
- 19-03 Répulsifs: Utilisation sur l'homme (peau, cheveux, habits)
- 19-04 Répulsifs: Utilisation sur les chevaux et autres animaux de rente
- 19-05 Répulsifs: Utilisation sur les chiens et les chats
- 19-06 Répulsifs et appâts: Pour évaporation par un appareil électrique, strip ou cassette
- 19-07 Répulsifs contre vertébrés (comme chats, chiens, martres)
- 19-08 Appâts
- 19-99 Répulsifs et appâts: Autres (préciser dans l'onglet "Remarques")
- 20-00 Lutte contre d'autres vertébrés
- 21-01 Produits antisalissure: Matrice soluble
- 21-02 Produits antisalissure: Matrice insoluble
- 21-03 Produits antisalissure: Auto-polissage
- 21-99 Autres produits antisalissure
- 22-00 Fluides utilisés pour l'embaumement et la taxidermie

8.6. Annexe : états physiques

Code	Signification
AEROSOL_DRUCKGASPACKUNG	Aérosol / emballage sous pression
AEROSOL_HANDPUMPE	Aérosol / emballage à pompe mécanique
FEINKOERNIG	Granulé fin
FEST	Solide
FLUESSIG	Liquide
FLUESSIG_SPRUEHEN	Liquide; Mode d'utilisation: aspersion
GASFOERMIG	Gaz
GELARTIG	Gel
GR	granulé
GROBKOERNIG	Granulé grossier
PASTOES	Pâte
PELLET	Pellet
PULVERFOERMIG	Poudre
SCHUPPENARTIG	Flocons
SUSPENSION	Suspension
TABLETTEN	Tablettes
WACHSARTIG	Cire

8.7. Annexe : unités de masse

Code	Unité
G	g
KG	kg
MG	mg
NG	ng
UG	µg

8.8. Annexe : unités de masse

Code	Unités de masse
G_PER_100G	g/100 g
KG_PER_KG	kg/kg

PERCENT_OMEGA

% (m/m)

PPM_OMEGA

ppm (m/m)

Annexe: classification - codes des classes de danger

Hazard class	Hazard category	Off. Code	Code	H phrase	Class de	Class fr	Class
Explosives	Unstable Explosive	Unst. Expl.	EXP-UE	H200	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Explosives	Division 1.1	Expl. 1.1	EXP-D1.1	H201	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Explosives	Division 1.2	Expl. 1.2	EXP-D1.2	H202	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Explosives	Division 1.3	Expl. 1.3	EXP-D1.3	H203	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Explosives	Division 1.4	Expl. 1.4	EXP-D1.4	H204	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Explosives	Division 1.5	Expl. 1.5	EXP-D1.5	H205	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Explosives	Division 1.6	Expl. 1.6	EXP-D1.6	--	Explosive Stoffe/Gemische und Erzeugnisse mit Explosivstoff	Explosibles	Espl
Flammable gases	Category 1A	Flam. Gas 1A	FGA-C1A	H220	Entzündbare Gase	Gaz inflammables	Gas infia
Flammable gases	Category 1B	Flam. Gas 1B	FGA-C1B	H221	Entzündbare Gase	Gaz inflammables	Gas infia
Flammable gases	Category 2	Flam. Gas 2	FGA-C2	H221	Entzündbare Gase	Gaz inflammables	Gas infia

Hazardous Substances and Mixtures (HSMA) Classification Summary							
Substance Category	Classification	Hazard Class	Substance Code	Hazard Label	GHS Pictogram	Language	
						English	German
Flammable liquids	Category 3	Flam. Liq. 3	FLI-C3	H226	Entzündbare Flüssigkeiten	Liquides inflammables	Liquide inflam
Flammable solids	Category 1	Flam. Sol. 1	FSO-C1	H228		Matières solides inflammables	Solid inflam
Flammable solids	Category 2	Flam. Sol. 2	FSO-C2	H228		Matières solides inflammables	Solid inflam
Self-reactive substances and mixtures	Type A	Self-react. A	SRS-TA	H240	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sost misc auto
Self-reactive substances and mixtures	Type B	Self-react. B	SRS-TB	H241	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sost misc auto
Self-reactive substances and mixtures	Type C	Self-react. C	SRS-TC	H242	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sost misc auto
Self-reactive substances and mixtures	Type D	Self-react. D	SRS-TD	H242	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sost misc auto
Self-reactive substances and mixtures	Type E	Self-react. E	SRS-TE	H242	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sost misc auto
Self-reactive substances and mixtures	Type F	Self-react. F	SRS-TF	H242	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sost misc auto

Self-reactive substances and mixtures	Type G	Self-react. G	SRS-TG	--	Selbstzersetzliche Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges autoréactifs	Sostanze miscelate autoriscaldanti
Pyrophoric liquids	Category 1	Pyr. Liq. 1	PLI-C1	H250	Pyrophore Flüssigkeiten	Liquides pyrophoriques	Liquidi piroforici
Pyrophoric solids	Category 1	Pyr. Sol. 1	PSO-C1	H250	Pyrophore Feststoffe	Matières solides pyrophoriques	Solidi piroforici
Self-heating substances and mixtures	Category 1	Self-heat. 1	SHS-C1	H251	Selbsterhitzungsfähige Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges auto-échauffants	Sostanze miscelate auto-riscaldanti
Self-heating substances and mixtures	Category 2	Self-heat. 2	SHS-C2	H252	Selbsterhitzungsfähige Stoffe oder Gemische	Substances et mélanges auto-échauffants	Sostanze miscelate auto-riscaldanti
Substances and mixtures which, in contact with water, emit flammable gases	Category 1	Water-react. 1	EFG-C1	H260	Stoffe und Gemische, die bei Berührung mit Wasser entzündbare Gase abgeben	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Sostanze miscelate a contatto con acqua sviluppano gas infiammabili
Substances and mixtures which, in contact with water, emit	Category 2	Water-react. 2	EFG-C2	H261	Stoffe und Gemische, die bei Berührung mit Wasser entzündbare Gase abgeben	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent	Sostanze miscelate a contatto con acqua sviluppano

Flammable gases							des gaz inflammables	gas inflam
Substances and mixtures which, in contact with water, emit flammable gases	Category 3	Water-react. 3	EFG-C3	H261	Stoffe und Gemische, die bei Berührung mit Wasser entzündbare Gase abgeben		Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Sost misc a co con svilu gas infia
Oxidising liquids	Category 1	Ox. Liq. 1	OLI-C1	H271	Oxidierende Flüssigkeiten		Liquides comburants	Liqui com
Oxidising liquids	Category 2	Ox. Liq. 2	OLI-C2	H272	Oxidierende Flüssigkeiten		Liquides comburants	Liqui com
Oxidising liquids	Category 3	Ox. Liq. 3	OLI-C3	H272	Oxidierende Flüssigkeiten		Liquides comburants	Liqui com
Oxidising solids	Category 1	Ox. Sol. 1	OSO-C1	H271	Oxidierende Feststoffe		Matières solides comburantes	Solidi com
Oxidising solids	Category 2	Ox. Sol. 2	OSO-C2	H272	Oxidierende Feststoffe		Matières solides comburantes	Solidi com
Oxidising solids	Category 3	Ox. Sol. 3	OSO-C3	H272	Oxidierende Feststoffe		Matières solides comburantes	Solidi com
Organic peroxides	Type A	Org. Perox. A	OPO-TA	H240	Organische Peroxide		Peroxydes organiques	Pero orga

Hazardous Substances and Mixtures (HSN) - Classification and Labeling							
Hazardous Substances and Mixtures (HSN)		Classification			Labeling		
HSN Name		Category	Code	Hazard Statement	Signal Word	Phrases	Phrases
Organic Peroxides							
Organic peroxides	Type B	Org. Perox. B	OPO-TB	H241	Organische Peroxide	Peroxydes organiques	Peroxydes organiques
Organic peroxides	Type C	Org. Perox. C	OPO-TC	H242	Organische Peroxide	Peroxydes organiques	Peroxydes organiques
Organic peroxides	Type D	Org. Perox. D	OPO-TD	H242	Organische Peroxide	Peroxydes organiques	Peroxydes organiques
Organic peroxides	Type E	Org. Perox. E	OPO-TE	H242	Organische Peroxide	Peroxydes organiques	Peroxydes organiques
Organic peroxides	Type F	Org. Perox. F	OPO-TF	H242	Organische Peroxide	Peroxydes organiques	Peroxydes organiques
Organic peroxides	Type G	Org. Perox. G	OPO-TG	--	Organische Peroxide	Peroxydes organiques	Peroxydes organiques
Corrosive to Metals							
Corrosive to metals	Category 1	Met. Corr. 1	CTM-C1	H290	Auf Metalle korrosiv wirkende Stoffe oder Gemische	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Sustancias o mezclas corrosivas para metales
Desensitised Explosive Substances/Mixtures							
Desensitised explosive substances/mixtures	Category 1	Desen. Expl. 1	DES-C1	H206	Desensibilisierte explosive Stoffe/gemische	Substances/mélanges explosifs désensibilisés	Sustancias o mezclas explosivas desensibilizadas
Desensitised explosive substances/mixtures	Category 2	Desen. Expl. 2	DES-C2	H207	Desensibilisierte explosive Stoffe/gemische	Substances/mélanges explosifs désensibilisés	Sustancias o mezclas explosivas desensibilizadas

Hazard Class	Category	English			German			French	Slovak
		English Name	Code	Label	German Name	Code	Label		
Desensitised explosive substances/mixtures	Category 3	Desen. Expl. 3	DES-C3	H207	Desensibilisierte explosive Stoffe/gemische			Substances/mélanges explosifs désensibilisés	Sostrediteľné explodujúce látky
Desensitised explosive substances/mixtures	Category 4	Desen. Expl. 4	DES-C4	H208	Desensibilisierte explosive Stoffe/gemische			Substances/mélanges explosifs désensibilisés	Sostrediteľné explodujúce látky
Acute toxicity (inhalation)	Category 1	Acute Tox. 1	ATI-C1	H330	Akute Toxizität, inhalativ			Toxicité aiguë (inhalation)	Toxická akcia (inhalácia)
Acute toxicity (inhalation)	Category 2	Acute Tox. 2	ATI-C2	H330	Akute Toxizität, inhalativ			Toxicité aiguë (inhalation)	Toxická akcia (inhalácia)
Acute toxicity (inhalation)	Category 3	Acute Tox. 3	ATI-C3	H331	Akute Toxizität, inhalativ			Toxicité aiguë (inhalation)	Toxická akcia (inhalácia)
Acute toxicity (inhalation)	Category 4	Acute Tox. 4	ATI-C4	H332	Akute Toxizität, inhalativ			Toxicité aiguë (inhalation)	Toxická akcia (inhalácia)
Acute toxicity (dermal)	Category 1	Acute Tox. 1	ATD-C1	H310	Akute Toxizität, dermal			Toxicité aiguë (cutanée)	Toxická akcia (kuta

Category	Category	Category	Category	Category	Category	Category	Category
Acute toxicity (dermal)	Category 2	Acute Tox. 2	ATD-C2	H310	Akute Toxizität, dermal	Toxicité aiguë (cutanée)	Toss. acut. (cutanée)
Acute toxicity (dermal)	Category 3	Acute Tox. 3	ATD-C3	H311	Akute Toxizität, dermal	Toxicité aiguë (cutanée)	Toss. acut. (cutanée)
Acute toxicity (dermal)	Category 4	Acute Tox. 4	ATD-C4	H312	Akute Toxizität, dermal	Toxicité aiguë (cutanée)	Toss. acut. (cutanée)
Acute toxicity (oral)	Category 1	Acute Tox. 1	ATO-C1	H300	Akute Toxizität, oral	Toxicité aiguë (orale)	Toss. acut. (orale)
Acute toxicity (oral)	Category 2	Acute Tox. 2	ATO-C2	H300	Akute Toxizität, oral	Toxicité aiguë (orale)	Toss. acut. (orale)
Acute toxicity (oral)	Category 3	Acute Tox. 3	ATO-C3	H301	Akute Toxizität, oral	Toxicité aiguë (orale)	Toss. acut. (orale)
Acute toxicity (oral)	Category 4	Acute Tox. 4	ATO-C4	H302	Akute Toxizität, oral	Toxicité aiguë (orale)	Toss. acut. (orale)
Endocrine disruptor for human health	Category 1	ED-HH	ED-HH-1	EUH380	Endokriner Disruptor mit Wirkung auf die menschliche Gesundheit	Perturbateur endocrinien pour la santé humaine	Int. end. per. huma
Endocrine disruptor for human health	Category 2		ED-HH-2	EUH381	Endokriner Disruptor mit Wirkung auf die menschliche Gesundheit	Perturbateur endocrinien pour la santé humaine	Int. end. per. huma

Skin corrosion/irritation	Category 1	Skin Corr. 1	SCI-C1	H314	Ätz-/Reizwirkung auf die Haut	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin corrosion/irritation	Category 1A	Skin Corr. 1A	SCI-C1A	H314	Ätz-/Reizwirkung auf die Haut	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin corrosion/irritation	Category 1B	Skin Corr. 1B	SCI-C1B	H314	Ätz-/Reizwirkung auf die Haut	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin corrosion/irritation	Category 1C	Skin Corr. 1C	SCI-C1C	H314	Ätz-/Reizwirkung auf die Haut	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin corrosion/irritation	Category 2	Skin Irrit. 2	SCI-C2	H315	Ätz-/Reizwirkung auf die Haut	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Serious eye damage/eye irritation	Category 1	Eye Dam. 1	SED-C1	H318	Schwere Augenschädigung/Augenreizung	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Gravement lésion oculaire
Serious eye damage/eye irritation	Category 2	Eye Irrit. 2	SED-C2	H319	Schwere Augenschädigung/Augenreizung	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Gravement lésion oculaire
Respiratory sensitisation	Category 1	Resp. Sens. 1	RSE-C1	H334	Sensibilisierung der Atemwege	Sensibilisation respiratoire	Sensibilisation respiratoire

Health Hazard	Category	Label	Code	Hazard Statement	Signal Word	Pictogram	Supplementary Information
Respiratory sensitisation	Category 1A	Resp. Sens. 1A	RSE-C1-1A	H334	Sensibilisierung der Atemwege	Sensibilisation respiratoire	Sensibilisation des voies respiratoires
Respiratory sensitisation	Category 1B	Resp. Sens. 1B	RSE-C1-1B	H334	Sensibilisierung der Atemwege	Sensibilisation respiratoire	Sensibilisation des voies respiratoires
Skin sensitisation	Category 1	Skin Sens. 1	SSE-C1	H317	Sensibilisierung der Haut	Sensibilisation cutanée	Sensibilisation de la peau
Skin sensitisation	Category 1A	Skin Sens. 1A	SSE-C1-1A	H317	Sensibilisierung der Haut	Sensibilisation cutanée	Sensibilisation de la peau
Skin sensitisation	Category 1B	Skin Sens. 1B	SSE-C1-1B	H317	Sensibilisierung der Haut	Sensibilisation cutanée	Sensibilisation de la peau
Germ cell mutagenicity	Category 1A	Muta. 1A	GCM-C1A	H340	Keimzell-Mutagenität	Mutagenicité sur les cellules germinales	Mutagenicité des cellules germinales
Germ cell mutagenicity	Category 1B	Muta. 1B	GCM-C1B	H340	Keimzell-Mutagenität	Mutagenicité sur les cellules germinales	Mutagenicité des cellules germinales
Germ cell mutagenicity	Category 2	Muta. 2	GCM-C2	H341	Keimzell-Mutagenität	Mutagenicité sur les cellules germinales	Mutagenicité des cellules germinales
Carcinogenicity	Category 1A	Carc. 1A	CAR-C1A	H350	Karzinogenität	Cancérogénicité	Cancérogénicité

Carcinogenicity	Category 1B	Carc. 1B	CAR-C1B	H350	Karzinogenität	Cancérogénicité	Cancérogénicité
Carcinogenicity	Category 2	Carc. 2	CAR-C2	H351	Karzinogenität	Cancérogénicité	Cancérogénicité
Reproductive toxicity	Category 1A	Repr. 1A	RTO-C1A	H360, H360F, H360Fd, H360FD, H360D, H360Df	Reproduktionstoxizität	Toxicité pour la reproduction	Toxicité pour la reproduction
Reproductive toxicity	Category 1B	Repr. 1B	RTO-C1B	H360, H360F, H360Fd, H360FD, H360D, H360Df	Reproduktionstoxizität	Toxicité pour la reproduction	Toxicité pour la reproduction
Reproductive toxicity	Category 2	Repr. 2	RTO-C2	H361, H361f, H361d, H361fd	Reproduktionstoxizität	Toxicité pour la reproduction	Toxicité pour la reproduction
Reproductive toxicity (on or via lactation)	Additional category for effects on or via lactation	Lact.	RTL-VL	H362	Reproduktionstoxizität (auf/via Laktation)	Toxicité pour la reproduction (ayant des effets sur ou via l'allaitement)	Toxicité pour la reproduction (ayant des effets sur ou via l'allaitement)

Hazard	Category	STOT/RE	STP/STR	Hazard Code	Hazard Description (English)	Hazard Description (French)	
						English	French
Specific target organ toxicity - single exposure	Category 1	STOT SE 1	STS-C1	H370	Spezifische Zielorgan-Toxizität (einmalige Exposition), Kat. 1 & 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Specific target organ toxicity - single exposure	Category 2	STOT SE 2	STS-C2	H371	Spezifische Zielorgan-Toxizität (einmalige Exposition), Kat. 1 & 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Specific target organ toxicity - single exposure	Category 3	STOT SE 3	STS-C3	H335, H336	Spezifische Zielorgan-Toxizität (einmalige Exposition), Kat. 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Specific target organ toxicity - repeated exposure	Category 1	STOT RE 1	STR-C1	H372	Spezifische Zielorgan-Toxizität (wiederholte Exposition)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Specific target organ toxicity - repeated exposure	Category 2	STOT RE 2	STR-C2	H373	Spezifische Zielorgan-Toxizität (wiederholte Exposition)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Aspiration hazard	Category 1	Asp. Tox. 1	AHA-C1	H304	Aspirationsgefahr	— exposition répétée	(esp. répétée)
						Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (esp. répétée)
Hazardous to the aquatic environment (acute)	Acute 1	Aquatic Acute 1	HAA-C1	H400	Gewässergefährdend (akut)	Dangers pour le milieu aquatique (aiguë)	Période per l'am acqu (acu)
Hazardous to the aquatic environment (chronic)	Chronic 1	Aquatic Chronic 1	HAC-C1	H410	Gewässergefährdend (chronisch)	Dangers pour le milieu aquatique (chronique)	Période per l'am acqu (cron)
Hazardous to the aquatic environment (chronic)	Chronic 2	Aquatic Chronic 2	HAC-C2	H411	Gewässergefährdend (chronisch)	Dangers pour le milieu aquatique (chronique)	Période per l'am acqu (cron)
Hazardous to the aquatic environment (chronic)	Chronic 3	Aquatic Chronic 3	HAC-C3	H412	Gewässergefährdend (chronisch)	Dangers pour le milieu aquatique (chronique)	Période per l'am acqu (cron)

Hazardous to the aquatic environment (chronic)	Chronic 4	Aquatic Chronic 4	HAC-C4	H413	Gewässergefährdend (chronisch)	Dangers pour le milieu aquatique (chronique)	Periculoso per l'ambiente acquatico (cronico)
Endocrine disruptor for the environment	Category 1	ED-ENV	ED-ENV-1	EUH430	Endokriner Disruptor mit Wirkung auf die Umwelt	Perturbateur endocrinien dans l'environnement	Interferendo endocrino per l'ambiente
Endocrine disruptor for the environment	Category 2	ED-ENV	ED-ENV-2	EUH431	Endokriner Disruptor mit Wirkung auf die Umwelt	Perturbateur endocrinien dans l'environnement	Interferendo endocrino per l'ambiente
Persistent, bioaccumulative and toxic		PBT	PBT-1	EUH440	Persistent, bioakkumulierbar und toxisch	Persistantes, bioaccumulables et toxiques	Persistenti, bioaccumulabili e tossici
Very persistent and very bioaccumulative		vPvB	vPvB-1	EUH441	Sehr persistent und sehr bioakkumulierbar	Très persistantes et très bioaccumulables	Molto persistenti e molto bioaccumulabili
Persistent, mobile and toxic		PMT	PMT-1	EUH450	Persistent, mobil und toxisch	Persistantes, mobiles et toxiques	Persistenti, mobili e tossici